

---

## COMMUNE DE MIREPOIX SUR TARN

---

### Procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril à 20 heures 00, les membres du conseil municipal de Mirepoix sur Tarn se sont réunis dans la salle du conseil municipal après convocation légale adressée le 3 avril 2024 sous la présidence de Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, Maire.

**Étaient présents :** Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, LAUZERAL Marie, MOSDIER Alizée et Mrs BARTH Bertrand, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

**Absents excusés :**

M. RICHARD Jean-Louis donne procuration à Mme BENEJAM STONE Alexia.  
M. RAMOS Marc Antoine donne procuration à Mme BLANCHARD ESSNER Sonia.  
M. LARROQUE Olivier donne procuration à Mme PAIVA Emma.  
M. AGULLO Mickaël.

Conseillers Municipaux	En exercice : 15	Présents : 11	Votants : 14
------------------------	------------------	---------------	--------------

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Mme IMHOF Elisabeth a été élue secrétaire de séance.

**Ordre du Jour :**

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024
- 2- Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs
- 3- Fixation des taux d'imposition 2024- taxes locales directes.
- 4- Délibération fixant la durée des amortissements des fonds de concours
- 5- Vote du budget prévisionnel 2024 du budget communal
- 6- Vote des subventions aux associations
- 7- Programme des manifestations culturelles 2024
- 8- Vote du budget prévisionnel 2024 du budget annexe
- 9- Suppression poste et mise à jour du tableau des effectifs
- 10- Convention Toulouse Métropole Habitat
- 11- Questions diverses-informations

**1-Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024**

Le procès-verbal de la séance du **18 mars 2024** a été adressé par courriel aux membres de l'assemblée municipale.

Mme MOSDIER Alizée fait une remarque à propos de son échange avec Mme BENEJAM STONE Alexia relaté au sujet du vote du compte de gestion.

**Le procès-verbal est validé à la majorité des membres présents.**

**Le procès-verbal est approuvé par 10 VOIX POUR :**

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

**1 ABSTENTION :**  
Mme MOSDIER Alizée

**2-Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations**

Conformément aux dispositions de l'article L2122.22 du Code général des Collectivités Territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2021 lui accordant la délégation dans les formes de l'article précité Madame le Maire rend compte des décisions listées ci-dessous :

DATE	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT
13-03-2024	CD31	Demande de subvention-Travaux- sanitaire Mairie	714.00 €
20-03-2024	Commune PAULHAC	Vente matériel technique	3 155.95 €

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu.

**3- Fixation des taux d'imposition 2024- taxes locales directes.**

Compte tenu des résultats de l'exercice 2023, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux sur le foncier bâti et non bâti.

Une augmentation n'est pas exclue de la part de la Communauté de Communes Val Aïgo et une autre de l'Etat.

**Délibération N°2024-10 Fixant les taux d'imposition 2024- taxe locale directes**

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Considérant les résultats du compte administratif 2023

En conséquence, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2024 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023 :

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	43.17	43.17
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	162.10	162.10
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	24.98	24.98

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de voter pour 2024 les taux suivants :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties :43.17

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :162.10

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale :24.98

**La délibération est approuvée par 14 VOIX POUR :**

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean Louis, BARTH Bertrand, RAMOS Marc Antoine, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

**3-Délibération fixant la durée des amortissements des fonds de concours**

Une commune ou un établissement public de coopération intercommunale peuvent être amenés à effectuer des opérations pour le compte d'une autre collectivité, en dehors de leurs propres domaines de compétence.

Les dépenses sont mandatées sur un compte de tiers au compte 4581 et les recettes sont titrées au compte 4582.

**Rappel des opérations :**

Pour chaque opération une convention a été rédigé pour autoriser les travaux.

**TRAVAUX TERRAIN ECOLE (SIGEP)**

ETAT RECAPITUALTIF DES DEPENSES REALISEES C/458121				
Date facture	Créancier	objet de la dépense	réf mandat	montant TTC
16/11/2022	ECTP	CREATION TROIS DOS D'ANE	422	11 049.80 €
			TOTAL	11 049.80 €

ETAT RECAPITUALTIF DES RECETTES REALISEES C/458221				
Date		objet de la dépense	réf titre	montant TTC
07/11/2023	DEPARTEMENT	CREATION TROIS DOS D'ANE	141	4 841.60 €
			TOTAL	4 841.60 €

**RALENTISSEUR ROUTE DE VILLEMUR (CD31)**

ETAT RECAPITUALTIF DES DEPENSES REALISEES C/458111				
Date facture	Créancier	objet de la dépense	réf mandat	montant TTC
28/07/2022	ECTP	Travaux espace pédagogique	287	36 898.80 €
16/11/2022	ECTP	Travaux espace pédagogique	421	6 360.00 €
24/05/2023	ECTP	Travaux espace pédagogique	196	1 453.20 €
			TOTAL	44 712.00 €

ETAT RECAPITUALTIF DES RECETTES REALISEES C/458121				
Date			réf titre	montant TTC
14/12/2022	DEPARTEMENT	Travaux espace pédagogique	161	2 380.20 €
15/12/2022	DEPARTEMENT	Travaux espace pédagogique	166	3 579.60 €
04/01/2023	ETAT	Travaux espace pédagogique	179	9 225.00 €
			TOTAL	15 184.80 €

A la fin de l'opération dans le cas où elle ne s'équilibre pas (dépenses- recettes) on considère que la collectivité mandataire prend en charge le déficit de l'opération qu'elle assume en subventionnant l'investissement qui se traduit par les écritures suivantes :

**Travaux terrain Ecole :**

Dépenses- Recettes = 29 527.20€

Faire un titre au 458211 de 29 527.20€ et un mandat au 204 412 de 29 527.20€.

**Ralentisseur route de Villemur :**

Dépenses- Recettes = 6 208.20 €

Faire un titre au 458221 de 6 208. 20€ et un mandat au 204 412 de 6 208.20€.

Cette subvention d'équipement devra ensuite être amortie dès l'exercice de versement selon la règle du prorata temporis.

**Délibération N° 2024-11 fixant la durée des amortissements des fonds de concours**

Madame le maire rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable impose des comptes d'acquisition et d'amortissement.

Le champ d'application de l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles s'applique pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Madame le maire précise que la durée d'amortissement est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M57. La durée maximale d'amortissement préconisée est de 30 ans.

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que l'instruction M57 prévoit un amortissement calculé au prorata temporis,

Considérant la possibilité de neutraliser ce système d'amortissement, par délibération ultérieure,

Madame le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Début d'amortissement	Objet	Montant	Durée
Date de la comptabilisation du mandat au c/204	Travaux ralentisseur rte de Villemur	6 208.20€	15 ans
Date de la comptabilisation du mandat au c/204	Travaux terrain Ecole	29 527.20€	15 ans

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la durée des amortissements des fonds de concours telle que présentée à la date de la comptabilisation du mandat au c/204.
- De calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation de manière linéaire au prorata temporis, et commencera à la date de mise en service du bien, conformément aux règles définies par la nomenclature M57.
- Décide d'inscrire les crédits suffisants au budget 2024.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente.

**La délibération est approuvée par 14 VOIX POUR :**

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean Louis, BARTH Bertrand, RAMOS Marc Antoine, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

**4-Approbation du Budget Primitif 2024**

Suite au passage de la nomenclature M57, la collectivité est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

La collectivité peut autoriser au moment du budget, dans les limites qu'il fixe, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques.

Le Conseil Municipal est informé, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Il est proposé 7.5%

Suite au travail de la commission finances il est présenté un vote du budget prévisionnel 2024 par chapitre.

L'excédent de fonctionnement et d'investissement seront répartis sur différents chapitres pour l'équilibre du budget.

**- En fonctionnement :**

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										B
DEPENSES										
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
		I				II				
<b>TOTAL</b>		<b>1 234 395,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 406 273,50</b>	<b>1 406 273,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 406 273,50</b>	<b>1 406 273,50</b>	<b>1 406 273,50</b>
011	Charges à caractère général (3)	290 989,01	0,00	0,00	489 858,90	489 858,90	0,00	489 858,90	489 858,90	489 858,90
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	260 866,00	0,00		210 490,95	210 490,95		210 490,95	210 490,95	210 490,95
014	Atténuations de produits	141 076,00	0,00		84 007,00	84 007,00		84 007,00	84 007,00	84 007,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	521 849,83	0,00	0,00	600 205,55	600 205,55	0,00	600 205,55	600 205,55	600 205,55
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 214 780,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 384 562,40</b>	<b>1 384 562,40</b>	<b>0,00</b>	<b>1 384 562,40</b>	<b>1 384 562,40</b>	<b>1 384 562,40</b>
66	Charges financières	13 255,50	0,00		14 305,41	14 305,41		14 305,41	14 305,41	14 305,41
67	Charges spécifiques (3)	1 336,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>14 591,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 305,41</b>	<b>14 305,41</b>		<b>14 305,41</b>	<b>14 305,41</b>	<b>14 305,41</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 229 372,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 398 867,81</b>	<b>1 398 867,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1 398 867,81</b>	<b>1 398 867,81</b>	<b>1 398 867,81</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	5 023,33			7 405,69	7 405,69		7 405,69	7 405,69	7 405,69
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>5 023,33</b>			<b>7 405,69</b>	<b>7 405,69</b>		<b>7 405,69</b>	<b>7 405,69</b>	<b>7 405,69</b>
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>										<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>										<b>1 406 273,50</b>

### **Rappel des dépenses 2023 reportées en 2024 :**

- C/615231 Travaux entretien fossé : 4 595.40 €
- C/61521 Travaux relevage cimetière : 6 510.00 €
- C/615228 Court de tennis 5 810.40 €
- C/623 Reliure registres 963.66 €
- c/622 Document unique 2 175.00 €
- C/65548 Schéma directeur réseau 31 (13 896€ - 3 474€ en 2023) reste 10 422€ : Chapitre 65

} Chapitre 11

### **Chapitre 11 :**

Suite au départ de l'agent technique, nous budgétions plus de crédits sur les postes « Entretien » du village en attendant de le remplacer. Les augmentations budgétées ne sont pas plus élevées que le coût de l'agent.

**C/6064 :** augmentation des fournitures administratives due au réapprovisionnement des enveloppes personnalisées de la mairie.

**C/623 :** diminution des crédits, absence fête locale pour 2024 par manque de moyens humains pour l'organisation.

**C/6288 :** Après relance auprès de la commune de Bessières, une régularisation sur les frais de fonctionnement de la cuisine centrale est à prévoir, liée au service de portage de repas à domicile dont la commune bénéficie pour ses administrés. (3 années de retard).

### **Chapitre 12 :**

Charge du personnel, il est prévu de budgéter pour anticiper toutes les situations de l'année 2024 :

- Les mêmes charges de personnel qu'en 2023 incluant la hausse des rémunération (changement d'indices, etc...)
- L'embauche possible d'un agent technique (à partir de juin),
- Le traitement de l'agent d'accueil actuellement en arrêt maladie à taux plein pour 2024 ainsi que la régularisation de la quote-part de demi-traitement sur les 4 mois de 2023.

### **Chapitre 65 :**

Une augmentation de 0.6% des indemnités des élus a été appliquée suite à la revalorisation du point de l'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est proposé d'attribuer une indemnité nette de 50€ à M. GALY Gilles et Mme IMHOF Elisabeth ayant reçu une délégation ainsi qu'une augmentation de l'indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint de 50€ net.

Ces ajustements représentent une augmentation de +837.02€ par rapport à 2023.

Pour rappel le barème appliqué pour le calcul des indemnités est en dessous du seuil de 1000 habitants représentant une économie de 20 998.68 € par an si le seuil maximum de + 1000 habitants était appliqué.

### **Chapitre 042 :**

Afin de sortir de l'actif les outils vendus des écritures seront nécessaires au C/6761 n'ayant pas d'incidence sur le budget.

### **Chapitre 67 :**

Le remboursement de la TVA du lotissement ayant changé de compte il sera répercuté au chapitre 65.

## Recettes de fonctionnement :

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>934 991,97</b>	<b>0,00</b>	<b>969 084,29</b>	<b>969 084,29</b>	<b>969 084,29</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	14 058,00	0,00	16 461,00	16 461,00	16 461,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	28 000,00	0,00	63 442,73	63 442,73	63 442,73
731	Fiscalité locale	612 000,00	0,00	655 550,00	655 550,00	655 550,00
74	Dotations et participations (2)	232 660,80	0,00	192 831,00	192 831,00	192 831,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	47 906,86	0,00	39 971,04	39 971,04	39 971,04
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>934 625,66</b>	<b>0,00</b>	<b>968 255,77</b>	<b>968 255,77</b>	<b>968 255,77</b>
76	Produits financiers	230,31	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	136,00	0,00	828,52	828,52	828,52
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>366,31</b>	<b>0,00</b>	<b>828,52</b>	<b>828,52</b>	<b>828,52</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>934 991,97</b>	<b>0,00</b>	<b>969 084,29</b>	<b>969 084,29</b>	<b>969 084,29</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
						R002 Résultat reporté ou anticipé (7)
						437 189,21
						<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>
						1 406 273,50

Revalorisation des bases d'imposition de 3.9% pour l'année 2024(+ 26 028€) pour rappel il était de 7.1 % en 2023.

Baisse sur les droits de mutation à titre onéreux à prévoir environ 20 000€.

Recette exceptionnelle : vente du matériel technique.

## - En investissement :

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>874 540,08</b>	<b>98 917,80</b>	<b>0,00</b>	<b>610 368,05</b>	<b>610 368,05</b>	<b>0,00</b>	<b>610 368,05</b>	<b>709 285,85</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 120,00	7 590,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00	67 590,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	403 923,09	8 880,00	0,00	432 264,81	0,00	432 264,81	441 144,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>424 043,09</b>	<b>16 470,00</b>	<b>0,00</b>	<b>492 264,81</b>	<b>0,00</b>	<b>492 264,81</b>	<b>508 734,81</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	29 043,79	0,00	0,00	27 668,00	0,00	27 668,00	27 668,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>29 043,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 668,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 668,00</b>	<b>27 668,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	421 453,20	82 447,80	0,00	36 800,00	0,00	36 800,00	119 247,80
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>874 540,08</b>	<b>98 917,80</b>	<b>0,00</b>	<b>556 732,81</b>	<b>0,00</b>	<b>556 732,81</b>	<b>655 650,61</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		53 635,24	53 635,24		53 635,24	53 635,24
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>53 635,24</b>	<b>53 635,24</b>		<b>53 635,24</b>	<b>53 635,24</b>
								D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)
								0,00
								<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>
								709 285,85

## Dépenses rappel des restes à réaliser :

Etude urbaine Centre bourg: 7 590€  
 Travaux Avenue du Pont: 80 473.80€  
 Réseau Orange Fibre: 8 880€  
 Maitrise d'œuvre tvx Avenue du Pont: 1 974€

} **98 917.80 €**

-travaux de rénovation de la salle des fêtes : les demandes de subventions ont été faites, en attente des décisions. Le marché travaux devrait être lancé courant mai.

Conseil municipal du 9 avril 2024  
 Mairie Mirepoix sur Tarn

- **travaux sanitaire de la mairie** : le sanibroyeur à l'étage de la mairie étant hors service, il a été remplacé par un WC normal garantissant une durée permanente. Ces travaux ont nécessité le remplacement du sanitaire au sous-sol par rapport aux conduites en attendant le raccordement au réseau collectif. Une demande de subvention a été faite.

- **Lancement de l'étude pour l'aménagement du terrain sur le city stade** :

Mme LAUZERAL Marie trouve que c'est une dépense inutile et qu'il n'est pas nécessaire de faire venir un cabinet d'étude pour ce projet.

Après échanges sur ce point entre les membres présents Madame le Maire indique que la démarche est pertinente pour le montage des dossiers de subventions et invite Mme Lauzeral Maire à lui faire une proposition de devis d'un paysagiste. Sans retour Madame le Maire est pour à poursuivre avec le cabinet d'étude et maintenir la dépense au budget.

- **Achat matériel** :

Inscription de la citerne incendie pour répondre au débit insuffisant dans le secteur Terre Blanche. En attente de la consultation d'achat groupé par l'AMF. Une demande de subvention sera faite.

Plateau de coupe défectueux (mauvais usage et mauvais entretien), la réparation est trop élevée. En cas de recrutement d'un agent technique, il convient de prévoir au budget l'achat d'un nouveau plateau de coupe. Une demande de subvention sera faite.

Matériel de bureau : changements des chaises de bureau des agents + acquisition d'un broyeur à papier

Un avenant au marché de travaux pour la finition des trottoirs est à prévoir pour un montant de 16 800€ TTC.

Mme MOSDIER Alizée s'interroge sur la prise en charge en fonctionnement du portage de repas à domicile de la cuisine centrale de Bessières. Il s'agit d'une participation versée à la commune de Bessières qui n'a pas été facturée depuis 3 ans, un rappel a été fait et le paiement sera régularisé en 2024.

**Recettes d'investissement** :

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>639 063,70</b>	<b>161 287,00</b>	<b>159 797,04</b>	<b>159 797,04</b>	<b>321 084,04</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	18 478,17	2 530,00	102 500,00	102 500,00	105 030,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	396 542,72	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>415 020,89</b>	<b>2 530,00</b>	<b>102 500,00</b>	<b>102 500,00</b>	<b>105 030,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 731,48	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 155,95	3 155,95	3 155,95
<b>Total des recettes financières</b>		<b>24 731,48</b>	<b>0,00</b>	<b>14 155,95</b>	<b>14 155,95</b>	<b>14 155,95</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	194 288,00	158 757,00	0,00	0,00	158 757,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>634 040,37</b>	<b>161 287,00</b>	<b>116 655,95</b>	<b>116 655,95</b>	<b>277 942,95</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	5 023,33		7 405,69	7 405,69	7 405,69
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		35 735,40	35 735,40	35 735,40
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>5 023,33</b>		<b>43 141,09</b>	<b>43 141,09</b>	<b>43 141,09</b>
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						288 201,81
Affectation au compte 1068 (8)						100 000,00
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>						<b>709 285,85</b>

**Rappel des restes à réaliser pour les subventions notifiées en 2023 :**

Subvention Etude centre bourg : 2 530 €  
Subvention DSII Tvx Avenue du Pont : 84 757€ 161 287 €  
Subvention CD31 Tvx Avenue du Pont: 74 000 €

Affectation du résultat + 100 000€ votée par délibération n° 2024-03 en date du 18 mars 2024.

**Délibération N° 2024-12 approuvant le vote du budget primitif 2024 du budget principal :**

Selon les articles L. 1612-1 et L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023 après approbation du compte administratif 2023,

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2024.

L'équilibre avec la reprise des résultats de l'exercice précédent, par section du budget primitif 2024 s'établit comme suit :

<b>BP COMMUNAL</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
DEPENSES	<b>1 406 273.50</b>	<b>709 285.85 €</b>
RECETTES	<b>1 406 273.50€</b>	<b>709 285.85 €</b>

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage de la nomenclature M57, le conseil municipal est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal peut autoriser au moment du budget, dans les limites qu'il fixe, Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques.

Le Conseil Municipal est informé, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 avril 2024,  
Vu la note sur le budget primitif 2024,

**Entendu l'exposé de Madame BLANCHARD ESSNER Sonia, Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- D'approuver le budget prévisionnel communal 2024.
- L'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement du communal 2024
- L'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement du budget communal 2024
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre par chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant

des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant aux décisions.

**La délibération est approuvée par 14 VOIX POUR :**

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean Louis, BARTH Bertrand, RAMOS Marc Antoine, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

#### **Délibération n° 2024-13 modifiant les indemnités de fonctions versées aux adjoint et conseillers municipaux délégués**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-4, R2121-2 et R2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-18 en date du 4 juillet 2020 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu la délibération N° 2023-25 modifiant les indemnités de fonction versées aux adjoints et conseillers municipaux délégués,

Vu l'arrêté n° 2023-05 donnant délégation à M. GALY Gilles, Conseiller municipal,

Vu l'arrêté n° 2024-02 donnant délégation à Mme IMHOF Elisabeth,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Considérant l'attribution d'une indemnité aux conseillers délégués,

Considérant la réévaluation de l'indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal et le tableau des indemnités de fonctions allouées aux élus,

Entendu l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'actualiser le tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération
- De modifier la répartition des indemnités de fonction versées aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale comme suit :

Fonction	Indice au 01/01/2024	Pourcentage
Maire	1027	32
1er adjoint	1027	9.92
2 <sup>ème</sup> adjoint	1027	9.92
Conseillers délégués	1027	1.44

- D'appliquer la revalorisation des indemnités de fonction en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024

**La délibération est approuvée par 14 VOIX POUR :**

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean Louis, BARTH Bertrand, RAMOS Marc Antoine, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

#### **6-Vote des subventions aux associations**

Suite aux demandes adressées par les associations, après étude de leurs projets, pour certaines associations une subvention exceptionnelle sera versée en plus justifié par un évènement occasionnel, il est proposé d'attribuer les montants suivants pour les subventions en numéraire :

ASSOCIATIONS	Montant demandé	Montant proposé	EXCEPTIONNEL	TOTAL	
A.C.C.A. DE MIREPOIX SUR TARN	200.00 €	200.00 €		200.00 €	
MOTO CLUB RABASTINOIS	600.00 €	500.00 €		500.00 €	
LES AMIS DES ECOLES	1 000.00 €	500.00 €	500.00 €	1 000.00 €	
VILLEMUR CYCLISME	400.00 €	400.00 €		400.00 €	
LA FOULLE MIRAPISSIENNE	-	0.00 €		0.00 €	
ASAPE 31	2 000.00 €	500.00 €	1 300.00 €	1 800.00 €	
LYCEE FRONTON	-	0.00 €		0.00 €	
FNACA	200.00 €	200.00 €		200.00 €	
RESPIRE	500.00 €	250.00 €		250.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 900.00 €</b>	<b>2 550.00 €</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>4 350.00 €</b>	
SUBV EXCEPTIONNELLE	-	500.00 €		500.00 €	
VIDE GRENIER	-	350.00 €		350.00 €	
BOURSE AUX JOUETS	-	350.00 €		350.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 200.00 €</b>	reversement des recettes à l'organisateur de la manifestation
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 900.00 €</b>	<b>3 750.00 €</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>5 550.00 €</b>	

Les avantages en nature sont maintenus pour le prêt hebdomadaire gratuit de la salle des fêtes pour les associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	FREQUENCE D'UTILISATION DE LA SALLE ET DUREE
M'GYM	4 créneaux / semaine de 1h30 + 2 créneaux /semaine 2h (soit 10H/semaine) sur 10 mois environ et hors vacances scolaires
SUN WEST COUNTRY	2 créneaux / semaine de 2 Heures (soit 4H/ semaine) sur 10 mois environ et hors vacances scolaires
LES PETITS POIS	1 Créneau/3h semaine

Madame le Maire informe ne pas prendre part au vote concernant l'attribution de la subvention de l'ACCA

### **Délibération N°2024-14 attribution subvention aux associations**

Sur présentation de Sonia BLANCHARD ESSNER, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions reçues par les associations pour l'année 2024,

Considérant la somme de 5 550.00 € inscrite au budget 2024 pour les subventions aux associations,

Considérant le souhait pour la collectivité de soutenir les associations à but d'intérêt général et participant à la vie locale,

ASSOCIATIONS	Montant	Exceptionnelle	TOTAL
A.C.C.A. DE MIREPOIX SUR TARN	200.00 €		200.00 €
MOTO CLUB RABASTINOIS	500.00 €		500.00 €
LES AMIS DES ECOLES	500.00 €	500.00 €	1 000.00 €
VILLEMUR CYCLISME	400.00 €		400.00 €
ASAPE 31	500.00 €	1 300.00 €	1 800.00 €
RESPIRE	250.00 €		250.00 €
FNACA	200.00 €		200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 550.00 €</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>4 350.00 €</b>
SUBV EXCEPTIONNELLE	500.00 €		500.00 €
VIDE GRENIER	350.00 €		350.00 €
BOURSE AUX JOUETS	350.00 €		350.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 200.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 750.00 €</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>5 550.00 €</b>

**Avantage en nature lié au prêt hebdomadaire gratuit de salle aux associations de Mirepoix-sur-Tarn**

Conseil municipal du 9 avril 2024

Mairie Mirepoix sur Tarn

NOM DE L'ASSOCIATION	FREQUENCE D'UTILISATION DE LA SALLE ET DUREE
M'GYM	4 créneaux / semaine de 1h30 + 2 créneaux /semaine 2h (soit 10H/semaine) sur 10 mois environ et hors vacances scolaires
SUN WEST COUNTRY	2 créneaux / semaine de 2 Heures (soit 4H/ semaine) sur 10 mois environ et hors vacances scolaires
LES PETITS POIS	1 Créneau/3h semaine

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, sans le vote de Madame le Maire,

- d'approuver l'attribution des subventions aux diverses associations telles qu'elles ont été présentées,
- de présenter les avantages en nature bénéficiant à certaines associations,
- d'autoriser Madame le Maire à procéder aux règlements de ces subventions numéraires.
- d'autoriser Madame le Maire à reverser sous forme de subventions aux associations organisatrices les droits de place relatifs au vide grenier et bourse aux jouets perçues par la commune.

**La délibération est approuvée par 13 VOIX POUR :**

Mmes BENEJAM STONE Alexia, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean Louis, BARTH Bertrand, RAMOS Marc Antoine, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

#### **7-Programme des manifestations culturelles 2024**

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter les dates des manifestations culturelles et associatives portées par la commune pour l'année 2024, en vue de transmission à la SACEM :

- Bal country 4 Février 2024 salle des fêtes
- Fête sportive+ soirée 4 mai 2024 Salle des fêtes
- Chorale Aux cœurs de Bessières 1 juin 2024 Église
- Duo Reflets Chant flamenco 8 juin 2024 Église

#### **Délibération N°2024-15 approuvant le programme des manifestations culturelles 2024**

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant la programmation Culturelle des manifestations organisées par la mairie ;

Considérant que la commune prend à charge les frais de droits de la SACEM ;

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver les dates suivantes pour l'année 2024 :

- Bal country 4 Février 2024 salle des fêtes
- Fête sportive+ soirée 4 mai 2024 Salle des fêtes
- Chorale Aux cœurs de Bessières 1 juin 2024 Église
- Duo Reflets Chant flamenco 8 juin 2024 Église

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

-approuve la programmation Culturelle de l'année 2024

- inscrit les crédits nécessaires au BP 2024 pour le paiement des droits à la SACEM.

**Conseil municipal du 9 avril 2024**  
**Mairie Mirepoix sur Tarn**

**La délibération est approuvée par 14 VOIX POUR :**

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean Louis, BARTH Bertrand, RAMOS Marc Antoine, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

**8-Vote du budget prévisionnel 2024 du budget annexe**

Aucune dépense particulière n'est envisagée. Il s'agit de continuer à maintenir le niveau d'entretien classique. Grâce à l'affectation du résultat, la section investissement retrouve un équilibre en supprimant le déficit inscrit depuis plusieurs années.

**Régularisation de l'état de l'actif :**

A ce jour l'état de l'actif du budget annexe fait apparaître le mobilier et le matériel de cuisine du restaurant acheté en 2005 et décomposé comme suit :

- Facture N°FC00003985 Equipement cuisine : 470.42€ HT
- Facture N°FA98002522 Mobilier restaurant : 10 858.86€ HT                      64 392.85 € HT
- Facture N°FC00003854 Equipement cuisine : 53 063.57€ HT

Lors de la cession du fonds de commerce le 3 février 2009 à la SARL LE BON CAP, tout le matériel et le mobilier lui a été cédé pour un montant de 20 000€ HT.

Par conséquent afin de sortir de l'actif ces dépenses, une régularisation sera nécessaire sans impact sur le budget.

Après les travaux d'assainissement prévus sur la place, il faudra prévoir des travaux de remise en état du jardin, la séparation des réseaux d'eau entre le restaurant, la salle des associations, les WC publics, et éventuellement le déplacement de la cuve à gaz.

Il convient donc d'assainir la situation du BP2024 car des dépenses seront à prévoir en 2025 ou dans l'avenir.

**FONCTIONNEMENT :**

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		28 891,95	0,00	0,00	20 530,62	20 530,62	0,00	20 530,62	20 530,62
011	Charges à caractère général (3)	14 255,39	0,00	0,00	16 999,18	16 999,18	0,00	16 999,18	16 999,18
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6585) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		14 255,39	0,00	0,00	16 999,18	16 999,18	0,00	16 999,18	16 999,18
66	Charges financières	3 960,50	0,00		3 531,44	3 531,44		3 531,44	3 531,44
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		3 960,50	0,00	0,00	3 531,44	3 531,44		3 531,44	3 531,44
<b>Total des dépenses réelles</b>		18 215,89	0,00	0,00	20 530,62	20 530,62	0,00	20 530,62	20 530,62
023	Virement à la section d'investissement	10 676,06			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		10 676,06			0,00	0,00		0,00	0,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									20 530,62

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II	
<b>TOTAL</b>		<b>28 891,95</b>	<b>0,00</b>	<b>18 014,50</b>	<b>18 014,50</b>	<b>18 014,50</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	800,00	800,00	800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	27 891,95	0,00	17 214,50	17 214,50	17 214,50
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>28 891,95</b>	<b>0,00</b>	<b>18 014,50</b>	<b>18 014,50</b>	<b>18 014,50</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>28 891,95</b>	<b>0,00</b>	<b>18 014,50</b>	<b>18 014,50</b>	<b>18 014,50</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						2 516,12
Total des recettes de fonctionnement cumulées						20 530,62

## INVESTISSEMENT :

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			
<b>TOTAL</b>	<b>10 594,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 023,13</b>	<b>11 023,13</b>	<b>0,00</b>	<b>11 023,13</b>	<b>11 023,13</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des opérations d'équipement (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 594,07	0,00	11 023,13	11 023,13		11 023,13	11 023,13
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>10 594,07</b>	<b>0,00</b>	<b>11 023,13</b>	<b>11 023,13</b>	<b>0,00</b>	<b>11 023,13</b>	<b>11 023,13</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>10 594,07</b>	<b>0,00</b>	<b>11 023,13</b>	<b>11 023,13</b>	<b>0,00</b>	<b>11 023,13</b>	<b>11 023,13</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								10 676,06
Total des dépenses d'investissement cumulées								21 699,19

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

		RECETTES				
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>23 457,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	12 751,04	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1668 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>12 751,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>12 751,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	10 676,06	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>10 676,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>						<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>						<b>21 699,19</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>						<b>21 699,19</b>

### Délibération N° 2024-16 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe

Selon les articles L. 1612-1 et L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes. La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023 après approbation du compte administratif 2023,

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif annexe 2024.

L'équilibre par section du budget primitif annexe 2024 s'établit comme suit :

<b>BP ANNEXE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
DEPENSES	<b>20 530.62 €</b>	<b>21 699.19 €</b>
RECETTES	<b>20 530.62 €</b>	<b>21 699.19 €</b>

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage de la nomenclature M57, le conseil municipal est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal peut autoriser au moment du budget, dans les limites qu'il fixe, Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques.

Le Conseil Municipal est informé, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Le Conseil municipal,

**Conseil municipal du 9 avril 2024**  
**Mairie Mirepoix sur Tarn**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 6 avril 2024,

Vu la note sur le budget primitif 2024,

**Entendu l'exposé de Madame BLANCHARD ESSNER Sonia, Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

- D'approuver le budget prévisionnel annexe 2024 tel que présenté.
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits chapitre par chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant aux décisions.

**La délibération est approuvée par 14 VOIX POUR :**

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean Louis, BARTH Bertrand, RAMOS Marc Antoine, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

#### **9-suppression de poste :**

Suite à la mutation de l'agent au grade d'adjoint technique territoriale, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité en supprimant le poste.

Par la suite deux possibilités sont envisagées :

- Retour de l'autre agent technique, réintégration possible suite au contentieux
- Recrutement d'un nouvel agent mais sous certaines conditions

Une autre délibération sera nécessaire selon la situation pour créer le nouveau poste.

#### **Tableau des effectifs actuel :**

GRADE CATEGORIE C	NOMBRE DE POSTE	NOMBRE HEURES	POSITION	
			VACANT	OCCUPE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1	36H + RTT		1
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1	36H +RTT		1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique territorial	1	36H + RTT		1

## **Délibération N° 2024-17 suppression de poste et mise à jour du tableau des effectifs :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2024,

### **Considérant ce qui suit :**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

### **Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents décide :**

- De la suppression du poste suivant : Adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- De modifier le tableau suivant :

GRADE CATEGORIE C	NOMBRE DE POSTE	NOMBRE HEURES	POSITION	
			VACANT	OCCUPE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1	36H + RTT		1
Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	36H +RTT		1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

## **10-Convention Toulouse Métropole Habitat**

A la création des 24 logements sociaux situés rue du Stade et rue Jeannette Mac Donald, 3 logements ont été identifiés et mis à disposition du réservataire soit à la commune. Ainsi la collectivité pouvait proposer des candidats pour ces 3 logements.

Aujourd'hui les modalités de gestion du contingent du réservataire ont évolué et pour apporter plus de souplesse et de fluidité dans le parc social il est proposé une gestion en flux. Il en résulte que le nombre de logement en flux est passé à 1, ce qui veut dire que la commune peut proposer 3 candidatures pour chaque logement qui se libère.

Une convention de réservation de logements en gestion en flux a ainsi été rédigée pour l'année 2024, dès 2025 une convention triennale sera établie.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le maire à signer cette convention.

### **Délibération N° 2024-18 signature convention Toulouse Métropole- gestion en flux**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2121-29,

Considérant que la loi E.L.A.N rend obligatoire la gestion des contingents de réservations de logements sociaux en flux,

Considérant que la commune est réservataire de logements sociaux au titre de la garantie d'emprunt apporté au bailleur Toulouse Métropole Habitat et dispose à ce titre d'un pourcentage d'attributions à réaliser en flux chaque année,

Vu l'état des réservations et le projet de convention,

Considérant qu'un bilan annuel des attributions est transmis par le bailleur à la commune réservataire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les termes de la convention annexée à la présente délibération
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de gestion en flux avec le bailleur Toulouse Métropole Habitat et ses annexes.

#### **La délibération est approuvée par 14 VOIX POUR :**

Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, MONRIBOT France, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée, LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean Louis, BARTH Bertrand, RAMOS Marc Antoine, LARROQUE Olivier, GALY Gilles, CORRIAS Laurent et LAFONT Frédéric.

### **11-Questions diverses-informations**

- Prêt de matériel : Mme le Maire demande à l'assemblée si l'on maintient le prêt de tables et chaises en l'absence du 1<sup>er</sup> adjoint ?  
Après échange, il est convenu de maintenir ce service et un planning doit être établi pour les personnes qui sont volontaires pour en assurer le fonctionnement.

Fin de la séance 22h00

La secrétaire de séance,  
Mme IMHOF Elisabeth



le Maire,  
Sonia BLANCHARD ESSNER,

